



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la Somme
Préfet de l'Aisne
Préfet de l'Oise
Préfète du Pas-de-Calais

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE VALORISATION DU BASSIN DE LA SOMME (AMEVA), PROJET DE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE LA HAUTE SOMME. ENQUÊTE PUBLIQUE INTERDÉPARTEMENTALE.

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté inter-préfectoral du 15 septembre 2016, Le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Haute Somme, adopté par la commission locale de l'eau (CLE), est soumis à une enquête publique de 43 jours, préalable à son approbation, du **jeudi 20 octobre 2016 au jeudi 1^{er} décembre suivant inclus**. Ce projet est un outil de planification qui fixe les objectifs généraux et les moyens prioritaires pour améliorer ou préserver la qualité des ressources en eau et des milieux aquatiques tout en satisfaisant les usages à l'échelle du bassin versant de la Haute Somme. Cette enquête concerne les communes suivantes, incluses pour tout ou partie dans le périmètre du SAGE (264 communes) :

DEPARTEMENT DE LA SOMME (166 communes) : ABLANCOURT-PRESSOIR, AIZECOURT-LE-BAS, AIZECOURT-LE-HAUT, ALLAINES, ASSEVILLERS, ATHIES, BALÂTYRE, BARLEUX, BAYONVILLERS, BELLOY-EN-SANTERRE, BERNES, BERNY-EN-SANTERRE, BETHENCOURT-SUR-SOMME, BIACHES, BIARRE, BILLANCOURT, BOUCHAVESNES, BERGEN, BOUVINCOURT-EN-VERMANDOIS, BRAY-SUR-SOMME, BREUIL, BRIE, BROUCHY, BURE-COURCELLES, BUSSU, BUVERCHY, CAPPY, CARTIGNY, CÉRISTY, CHAMPIEN, CHAUNES, CHILLY, CHÉPILLY, CHUIGNES, CHUIGNOLLES, CIZANCOURT, CLERY-SUR-SOMME, COMBLES, CORBIE, CREMERY, CRESSY-OMENCOURT, CROIX-MOLIGNEAUX, CURCHY, CURLÉ, DEVISE, DOINGT, DOMPIERRE-BEQUINCOURT, DOUILLY, DRËNCOURT, ECLUISIER VAUX, ENNEMAIN, EPEHY, EPENANCOURT, EPEVILLE, ÉQUANCOURT, ERCHÉU, ESMERY-HALLON, ESTREES-DENECOURT, ESTREES-MONS, ETALON, ETERPIGNY, ETNEHEM, ETRICOURT-MANANCOURT, FAIVY, FAY, FEUILLERES, FINS, FLAUCOURT, FONCHES-FONCHETTE, FONTAINE-LES-CAPPY, FOUCAUCOURT-EN-SANTERRE, FOUQUESCOURT, FRAMERVILLE-RAINECOURT, FRANSART, FRESNES-MAZANCOURT, FRISE, GRECOURT, GRUNY, GUYENCOURT-SAUCOURT, HALLU, HAM, LE HAMEL, HAMELET, HANCOURT, HARBONNIERES, HARDECOURT-AUX-BOIS, HATTENCOURT, HEM-MONACU, HERBEVILLER, HERLÉVILLÉ, HERLÉVILLÉ, HESBECOURT, HEUDICOURT, HOMBLEUX, HYENCOURT-LE-GRAND, LA CHAVALTE, LA NEUVILLE-LES-BRAY, LAMOTTE-WARFUSÉE, LANGUEVOISIN-OUIJERY, LANCOURT-FOSSE, LICOURT, LIBRAMONT, LIHONS, LONGAVESNES, MARCELCAVE, MARCHÉ-ALLOUARDE, MARCHELÉPOT, MARICOURT, MARQUAIX, MATIGNY, MAUREPAS, MERICOURT-SUR-SOMME, MESNIL-BRUNTEL, MESNIL-EN-ARROUVAISE, MESNIL-SAINT-NICAISE, MISERY, MOISAINS, MONCHY-LAGACHE, MORCHAIN, MORCOURT, MOYENCOURT, MUILLE-VILLETTE, NESLE, NURLU OPEYO, OMECOURT, PARGNY, PERONNE, PERTAN, POEUILLY, POTTE, PROYART, PUNCHY, PUZEUX, QUIVIÈRES, RANCOURT, RETHONVILLERS, ROISEL, RONSSOY, ROUVROY-EN-SANTERRE, ROUY-LE-GRAND, ROUY-LE-PETIT, SAILLY-LAURETTE, SAILLY-LE-SEC, SAILLY-SAILLISEL, SAINT-CHRIST-BRIOST, SANCOURT, SOREL, SOYECOURT, SUZANNE, TEMPLEUX-LA-FOSSE, TEMPLEUX-LE-GUERARD, TERTRY, TINCOURT-BOUCY, UGNY-LEQUIPER, VAIRE-SOUS-CORBIE, VAUVILLERS, VAUX-SUR-SOMME, VERMANDOVILLERS, VILLECOURT, VILLERS-CARBONNEL, VILLERS-FAUCON, VOYENNES, VRAIGNES-EN-VERMANDOIS, Y.

DEPARTEMENT DE L'AINSE (82 communes) : AISONVILLE ET BERNVILLE, ANNOIS, ARTEMPS, ATTILLY, AUBIGNY-AUX-KAISNES, BEAUMONT-EN-BEINE, BEAUVOIS-EN-VERMANDOIS, BELLEGLISE, BELLICOURT, BRAY-SAINT-CRISTOPHE, CASTRES, CAULANCOURT, CLASTRES, CONTECOURT, CROIX-FONSOMME, CUGNY, DALLON, DOUCHY, DURY, ESSIGNY-LE-PETIT, ESSIGNY-LE-GRAND, ESSIGNY-LE-PETIT, ETAVES-ET-BOCOULAUX, ETRILLERS, FAYET, FÉULIANE, FLAVY-LE-MARTEL, FLUQUÈRES, FONSOMME, FONTAINE-LES-CLERCS, FONTAINE-NOTRE-DAME, FONTAINE-UTERTE, FORÊTE, FRANÇULLY-SELENCY, FRESNOY-LE-GRAND, GAUCHY, GERMAINE, GIBERCOURT, GRICOURT, GRUGIES, HAPPENCOURT, HARLÉY, HINACOURT, HOLNON, HOMBLIERES, JEANCOURT, JUSSY, LANCHY, LE VERGIER, LEHAUCOURT, LESDINS, LEVERGIES, MAGNY-LA-FOSSE, MAISSEMY, MARCY, MESNIL-SAINT-LAURENT, MONTESCOURT-LIZÉROLLES, MONTIGNY-EN-ARROUVAISE, MORCOURT, NAUROY, NEUVILLE-SAINT-AMAND, OLEZÉY, OMISSY, PITHON, PONTRU, PONTRUET, REMAUCOURT, ROUPY, ROUVROY, SAINT-QUENTIN, SAINT-SIMON, SAVY, SEQUÉHART, SERAUCOURT-LE-GRAND, SOMMETTE-EAUCOURT, TRÉFON, TUGNY-ET-PONT, URVILLERS, VAUX-EN-VERMANDOIS, VENDELLES, VERMAND, VILLERET, VILLERS-SAINT-CRISTOPHE.

DEPARTEMENT DE L'OISE (9 communes) : CAMPAONE, FLAVY-LE-MEILDEUX, FRENICHES, FRETOY-LE-CHATEAU, GOLANCOURT, LIBERMONT, OGNOLLES, SOLENTE, VILLESELVE. DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS (7 communes) : BUS, LE TRANSLOY, LECHELLE, MORVAL, NEUVILLE-BOURJONVAL, ROCQUIGNY, YTRES.

La commission d'enquête composée comme suit, a été désignée pour conduire l'enquête précitée : **Président** : M. Bernard Guilbert, ingénieur chimiste ESCOM en retraite. **Membres titulaires** : M. Jean-Claude Hély, responsable de législation opérationnelle en retraite ; M. Patrick Bernhoff, gérant de société. En cas d'empêchement de M. Bernard Guilbert, la présidence de la commission sera assurée par M. Jean-Claude Hély, membre titulaire de la commission.

Membres suppléants : M. Stéphane Petit, cadre EDF-GDF en retraite ; M. François Dauphin, ingénieur, chef de service de la communauté d'agglomération Amiens Métropole en retraite. En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le premier des membres suppléants.

Pour cette enquête, la commission d'enquête a son siège en mairie de PERONNE (département de la Somme). La commission d'enquête, représentée par l'un de ses membres recevra les observations du public comme suit :

DATES 2016	MAIRIES	Horaires	DATES/2016	MAIRIES	Horaires	DATES /2016	MAIRIES	Horaires	DATES 2016	MAIRIES	Horaires
jeudi 20 octobre	Péronne (80) Comblès (80) Rocquigny (62)	de 9 h à 12 h de 9 h à 12 h de 14 h à 17 h	jeudi 27 octobre	Saint-Quentin (02) Vermand (02)	de 9 h à 12 h de 14 h à 17 h	mardi 8 novembre	Nesle (80) Epenancourt (80)	de 9 h à 12 h de 14 h à 17 h	mardi 22 novembre	Rocquigny (62) Comblès (80)	de 9 h à 12 h de 14 h à 17 h
vendredi 21 octobre	Hain (80) Golancourt (60)	de 9 h à 12 h de 14 h à 17 h	vendredi 28 octobre	Chaunès (80)	de 9 h à 12 h	lundi 14 novembre	Chaunès (80)	de 14 h à 17 h	mercredi 23 novembre	Nesle (80)	de 14 h à 17 h
lundi 24 octobre	Bray-sur-Somme (80)	de 14 h à 17 h	lundi 31 octobre	Corbie (80)	de 9 h à 12 h	mercredi 16 novembre	Roisel (80) Epehy (80)	de 9 h à 12 h de 14 h à 17 h	lundi 28 novembre	Vermand (02) Saint-Quentin (02) Fonsomme (02)	de 9 h à 12 h de 14 h à 17 h de 14 h à 17 h
martedì 25 octobre	Forêtse (02) Saint-Simon (02)	de 9 h à 12 h de 14 h à 17 h	jeudi 3 novembre	Epenancourt (80)	de 9 h à 12 h	vendredi 18 novembre	Bray-sur-Somme (80)	de 9 h à 12 h	mercredi 30 novembre	Saint-Simon (02) Corbie (80) Forêtse (02)	de 9 h à 12 h de 14 h à 17 h de 14 h à 17 h
mercredi 26 octobre	Epehy (80) Roisel (80)	de 9 h à 12 h de 14 h à 17 h	vendredi 4 novembre	Fonsomme (02)	de 14 h à 17 h	lundi 21 novembre	Golancourt (60) Hain (80)	de 9 h à 12 h de 14 h à 17 h	jeudi 1 ^{er} décembre	Péronne (80)	de 14 h à 17 h

Pendant la période précitée, le dossier de l'enquête, comprenant notamment une évaluation environnementale dont le projet a fait l'objet et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement ainsi que le registre d'enquête publique établi sur feuillets non mobiles, côté et paraplé par l'un des membres de la commission d'enquête, seront déposés dans les mairies des communes concernées, à l'effet de pouvoir y être consultés, aux jours et heures habituels d'ouverture, à l'exception des jours fériés et chômés, par le public qui pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Le dossier de l'enquête sera également consultable sur les sites Internet suivants : <http://www.somme.gouv.fr> (Politiques-publiques/Environnement/trubique Eau-assainissement-et-milieux-aquatiques) et <http://www.ameva.org>.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées, par correspondance, à la commission d'enquête, à la mairie de Péronne, siège de l'enquête ou par voie électronique à l'adresse suivante : prel-enquetespubliques@somme.gouv.fr. Elles seront annexées au registre et tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de valorisation du bassin de la Somme (AMEVA), 32 route d'Amiens - 80480 DURY, ☎ 03.22.33.09.97 (me.leclaire@ameva.org) et du service de l'Etat chargé de l'instruction, la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme, service de l'environnement, de la mer et du littoral, bureau police de l'eau, centre administratif départemental, service eau mer littoral, bureau de la police de l'eau, 1 boulevard du port-80039 Amiens cedex 1, ☎ 03.22.97.23.10. Des renseignements relatifs à cette procédure peuvent être demandés auprès du préfet de la Somme (direction des affaires juridiques et de l'administration locale - bureau de l'administration générale et de l'utilité publique) et toutes les informations relatives à celle-ci pourront être consultées sur le site Internet de la préfecture (www.somme.gouv.fr / rubrique « environnement ») notamment l'avis d'enquête publique. Copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront tenues à la disposition du public en mairie, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant à la préfecture de la Somme (bureau de l'administration générale et de l'utilité publique). Ceux-ci seront également téléchargeables depuis le site Internet de la préfecture de la Somme, rubrique environnement.

Les autorités compétentes pour prendre la décision d'approbation au titre de l'article R. 212-42 du code de l'environnement, sont conjointement les préfets de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise et du Pas-de-Calais.

Amiens, le 15 septembre 2016

Pour le Préfet de la Somme
Préfet coordonnateur et par délégation,
La Cheffe de bureau,

Brigitte LEGRAND